

Le vote du budget principal 2021 a eu lieu le vendredi 16 avril, lors de la réunion du conseil municipal au Lardin-Saint-Lazare. Avec près de 5 M€ en fonctionnement et plus de 2 M€ pour l'investissement (2 168 249.49 €), ce budget se concentre sur le démarrage des grands projets de la mandature prévus dès 2022. Ainsi, la construction d'une nouvelle salle des fêtes, l'aménagement et l'embellissement du bourg, la réfection de la Traverse, ainsi que la création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux, sont au centre des décisions. Le budget met aussi en avant le développement de la vie culturelle et sociale de la cité, ainsi que la sécurisation et l'informatisation des établissements scolaires. Des travaux d'entretien de voiries seront également engagés. Ce budget est établi sans augmentation de la pression fiscale des ménages.

On notera par ailleurs que la crèche et le centre municipal de santé (CMS) disposent maintenant d'un budget annexe, depuis le 1er janvier 2021. Dans les charges de gestion courantes, plus de 630.000 euros concernent les subventions accordées aux associations et les déficits des budgets annexes. Mme Mathieu, élue de l'opposition, s'inquiète d'une augmentation de près de 4,7% des charges de personnel. Mme le maire, Francine Bourra, justifie cette hausse par "l'arrivée au CMS d'un médecin, d'un kinésithérapeute et d'une personne dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)".

Moins de pouvoirs pour les communes

La première élue a évoqué le fait que la taxe foncière sur le non-bâti regroupe désormais celle du département et celle de la commune (problème aussi évoqué par ailleurs au conseil municipal de Terrasson). "Nous sommes de moins en moins maîtres de notre destin. Notre pouvoir ne se porte plus que sur les 384.000 euros et non plus sur le 1,2 M€ que l'on touchait avant". Cette baisse de pouvoir concernerait aussi le Département, selon Mme Bourra.